

## DEMANDE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour prétendre à un remboursement, la demande d'annulation doit être déposée avant le 30 septembre de l'année en cours.

UFR, Institut	
Diplôme ou année d'étude visée par la demande	
N° Etudiant Civilité ☐ Madame	☐ Monsieur
Nom (Patronymique)	
Nom d'usage	
Prénom	
E-mail@	
Je sollicite par la présente demande : L'annulation de mon inscription administrative motivée dans le cadre pro accompagnée des pièces justificatives (certificats de scolarité d'inscription dans une autre université ou établissements supérieurs), RIB OU RIP, ca	on, si vous vous inscrivez
ATTENTION ! L'annulation d'inscription ne donne pas lieu au rembours droits d'inscription déjà acquittés par l'étudiant (sauf cas très exception	nnel). Si la demande de
	nnel). Si la demande de
droits d'inscription déjà acquittés par l'étudiant (sauf cas très exception remboursement est acceptée, les frais de gestion (23€) restent acquis à Pièces à fournir obligatoirement  - Cartes multi-services Izly	nnel). Si la demande de
droits d'inscription déjà acquittés par l'étudiant (sauf cas très exception remboursement est acceptée, les frais de gestion (23€) restent acquis à Pièces à fournir obligatoirement  - Cartes multi-services Izly	nnel). Si la demande de
droits d'inscription déjà acquittés par l'étudiant (sauf cas très exception remboursement est acceptée, les frais de gestion (23€) restent acquis à Pièces à fournir obligatoirement  - Cartes multi-services Izly - Certificat de scolarité	nnel). Si la demande de